



Réaction du Collectif Schizophrénies au plan d'actions pour la psychiatrie annoncé le 26 janvier

Vendredi 9 février 2018

Le 26 janvier, Mme Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé a présenté aux psychiatres présents au Congrès de l'Encéphale un plan d'actions pour la psychiatrie.

A l'écoute de ce discours, nous sommes reconnaissants à la ministre :

- de rappeler l'enjeu des problèmes de santé mentale et d'en faire une priorité ;
- d'énoncer clairement des réalités trop souvent ignorées, en pointant les mauvais résultats de la France en termes de retard de diagnostic, de soins sans consentement, de suicide, de prises en charges des comorbidités, et d'inclusion sociale des personnes atteintes de troubles psychiques ;
- de sa volonté d'améliorer la prévention, de lutter contre les inégalités, de promouvoir la qualité et la pertinence des soins ainsi que les innovations ;
- d'indiquer, pour ce faire, des leviers d'action comme la nécessaire formation des soignants, l'effort de recherche, la mise en place de recommandations de bonnes pratiques, la collecte de données et le suivi d'indicateurs de qualité des soins.

Cependant, nous notons que la première mesure à effet immédiat, bien qu'annoncée en creux, est la suppression du Conseil National de Santé Mentale, au profit d'un Comité stratégique de la psychiatrie et de la santé mentale qui se réunira une fois par an et dont la composition n'est pas encore précisée.

Dans le sillage du rapport Laforcade, le travail collectif effectué depuis fin 2016 dans le cadre du CNSM a pourtant précisément permis de rompre avec la longue liste des rapports sur la santé mentale restés lettre morte et d'aboutir à ce texte majeur pour les personnes atteintes de troubles psychiques qu'est le décret n° 2017-1200 du 27 juillet 2017 relatif au projet territorial de santé mentale.

Nous avons salué l'action du CNSM et paraphrasé Clémenceau de manière un peu provocatrice dans une tribune publiée par Le Monde du 14 juin 2017, intitulée « la santé mentale est une chose trop grave pour être confiée aux seuls psychiatres ». Car il ne s'agit pas là d'une affirmation de principe, mais d'une considération aussi pragmatique qu'essentielle si l'on souhaite le rétablissement et l'inclusion sociale et citoyenne des personnes souffrant de troubles psychiques et un service public répondant effectivement, comme cela devrait être sa fonction, aux besoins du public.

Nous sommes bien placés pour en parler. Au sein des troubles psychiques, la schizophrénie est une pathologie qui concentre et exacerbe un grand nombre de difficultés et nécessite de ce fait une prise en charge complexe et multidimensionnelle, incluant un appui psycho-social très largement recommandé sur le plan international.

Le Collectif Schizophrénies réunit des associations dédiées à la schizophrénie dont certaines réfléchissent et agissent au niveau national et sur le terrain depuis maintenant des décennies. Il capitalise aussi sur l'expérience directe et vécue de personnes touchées, de proches et de soignants confrontés à la schizophrénie et à sa prise en charge au sein des services de psychiatrie. Nous sommes prêts à agir et partager nos réflexions et nos expériences.

C'est pourquoi nous cosignons la tribune publiée le 9 février dans le Monde appelant à ce que tous les acteurs, psychiatres, responsables de structures sociales et médico-sociales, usagers et leurs proches, professionnels de la santé, du social et du médico-social, chercheurs, élus, et services de ministères concernés participent à la concertation et aux actions indispensables aux changements à mener dans le champ de la santé mentale.